



Communes de :

Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE**

Séance publique du : 17 juin 2024 à 19h00

Date de convocation : le 4 juin 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11

Président : Bernard CHATAIN

Secrétaire de séance : Mme Marie Agnès BERGER

Membres présents physiquement à la séance : 9

Membre présent en visioconférence : 0

Membres titulaires : 8

Mesdames BERGER, GIRAUD SAUVEUR

Messieurs CHATAIN, CURE, FROMONT, SERVANIN, CHANTRE,
LACOSTE-DEBRAY

Membres suppléants : 1

Monsieur STANIS

Membres titulaires absents excusés : 3

Messieurs BOUCHUT, LOGEZ, Savoie

Monsieur SAVOIE donne pouvoir à Monsieur CHATAIN

La séance se déroule sur la commune de Messimy. M CHATAIN ouvre la séance à 19h00 après avoir constaté la présence du quorum : 9 élus présents.

Monsieur CHATAIN rappelle l'ordre du jour inscrit à la séance du 17 juin 2024 :

L'ordre du jour de cette séance est fixé comme suit :

- 1 Election du secrétaire de séance,
- 2 Approbation du compte-rendu de la séance du 7 Février 2024,
- 3 Présentation du Rapport d'Activités du Délégué (RAD) 2023
- 4 Présentation du Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service 2023 – assainissement collectif,
- 5 Présentation du Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service 2023 – assainissement non collectif,
- 6 Finances : DM n°2024 / 01 EU et DM n° 2024/01 EP

Points ne donnant pas lieu à délibérations :

1. Réflexion sur l'évolution du SIAHVG au 1^{er} janvier 2026 conséquence de la Loi NOTRe.
2. Réflexion relative aux mesures de Reboisements inhérentes aux futurs travaux du bassin d'orage de la STEP de Messimy.
3. Décisions prises dans le cadre de la Délégation de Monsieur le Président

Point divers :

Point sur les opérations en cours.

1. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur CHATAIN sollicite un volontaire pour assurer le secrétariat de séance. Madame BERGER se porte candidate et, est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2024 :

Monsieur le Président demande s'il y a des observations à apporter au compte-rendu de la dernière séance. En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation du Rapport d'Activités du Délégué (RAD) 2023 :

Monsieur Chatain accueille Monsieur Davis Rageys et Monsieur Xavier Franco, représentants de la société Suez.

Monsieur Chatain donne la parole à Monsieur Rageys.

Monsieur Rageys remercie le Président et présente le Rapport annuel du délégué pour l'année 2023 :

Les chiffres clés de l'année 2023 :

- 4 916 clients assainissement collectif,
- 97,5 km de réseau total d'assainissement,
- 1 389,61 ml de réseau curé en préventif,
- 3 désobstructions de branchement,
- 3 désobstructions de réseau,
- 708 mm de pluie,
- 821 936 m³ (m³) d'eau traitée,
- 172,04 TMS de boues évacuées,
- 455 352 m³ d'eau assujettis,
- 2,6451 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m³.

Les faits marquants de l'année 2023 :

- 02 2023 - STEP Messimy -casse de la conduite du système d'aération - Réhabilitation de la conduite prévue en 2024 par le syndicat,
- 07 03 2023 - Thurins - BO le Pont - nettoyage et installation d'une nouvelle sonde.
- 13 03 2023 - STEP de Rontalon -Réparation du tamis, Remplacement de la racle.
- 28 03 2023 - STEP Messimy -Vidange et nettoyage du prétraitement, Evacuation de 90 m3 de sable,
- 28 03 2023 - STEP Messimy -Renouvellement de la vanne de vidange sur le silo à sable,
- 18 04 2023 - STEP Messimy -renouvellement de la pompe n°2 sur le relevage,
- 10 05 2023 - STEP Messimy -renouvellement du préleveur en entrée,
- 14 11 2023 - STEP Messimy –Nettoyage des rampes d'aération à l'acide formique,
- 03 07 2023 - Soucieu en Jarrest -10 avenue du Général de Gaulle : trou en formation sur la chaussée à la suite d'une casse réseau,
- 30 10 2023 - PR le Perron -pose d'un nouveau groupe électrogène à la suite d'une coupure ENEDIS programmée,
- 16 11 2023 - PR Le Plat - réparation du refoulement de la pompe n°2, Contrôles de Branchement :

Les enquêtes de contrôle des branchements sont réalisées afin de vérifier le raccordement des habitations aux réseaux d'assainissement. On distingue les enquêtes de conformité pour vente et celles hors vente (dans le cadre contractuel). Les tableaux suivants présentent le nombre d'enquêtes réalisées :

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Nb de contrôle de raccordement p vente	1	0	1	104	83	-20 ;2
Nb de contrôle de raccordement h vente	25	2	36	33	14	-56.6
Nb enquêtes sur branchement	8	11	12	12	5	-58.3
Total enquêtes et contrôles branchements	34	13	49	149	102	- 31,5%

Monsieur Franco présente le CARE 2023. Monsieur Chatain dit que le CARE 2023 présente des chiffres aberrants qui ne correspondent pas à la réalité des redevances. Il s'agit d'un simple décalage entre les redevances facturées et celles encaissées. Ce document ne présente que peu d'intérêts. Le lissage pluriannuel des recettes et des dépenses est plus réaliste.

Monsieur Franco explique qu'il s'agit de la présentation officielle du RAD. Il explique que cette année, une présentation pluriannuelle permet de neutraliser les effets de décalages entre les redevances facturées et celles encaissées.

Monsieur Chatain demande s'il y a des questions.

Il remercie Monsieur Rageys et Monsieur Franco.

A l'unanimité, les élus prennent acte du Rapport d'Activités de l'année 2023 présentée par le délégataire

4. Présentation du Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service 2023 – assainissement collectif du Rapport d'Activités du Délégué (RAD) 2023 :

Monsieur Chatain remercie l'assemblée et présente le RPQS 2023. Il précise qu'il y a des redondances avec la présentation du RAD présenté par la société Suez. Vous avez tous été destinataire du rapport. A ce titre, je ne vais m'attarder que sur les principaux chiffres :

- Territoire desservi : MESSIMY, RONTALON, SOUCIEU-EN-JARREST, THURINS,
- Le service public d'assainissement collectif dessert 11 252 habitants au 31/12/2023 contre 10 952 au 31/12/2022,
- Nombre d'abonnés : 4 916 usagers.

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023
MESSIMY	1 451
RONTALON	350
SOUCIEU-EN-JARREST	1 766
THURINS	1 349

- Total des volumes d'eaux usées facturés aux abonnés : 455 352 m³. Soit une augmentation de 1,16% par rapport à l'année 2022.
- Le réseau de collecte est constitué de 67,35 km (19,74 km de réseau unitaire hors branchement et 447,61 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchement).
- Il n'y a aucun import ni export d'effluents sur le périmètre du SIAHVG ;
- 4 arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques ont été signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de

la santé publique. Contre 7 en 2022. Cette baisse s'explique par enlèvement des métiers de bouche, dorénavant assimilable à des rejets domestiques donc raccordement possible sans autorisation ;

- Le service gère 5 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées :
 - La Station d'Épuration de Rontalon,
 - Station d'épuration De Messimy - Hameau de la Bruyère,
 - Station d'épuration de Messimy - Vallée du Garon,
 - Station d'épuration de Thurins - hameau Mathivière,
 - Station d'épuration de Thurins - hameau Herse.
- Quantités de boues produites et évacuées par les ouvrages d'épuration :
 - Station d'épuration de Rontalon : 10,90 en tMS de boues produites, pas de boues évacuées.
 - Station d'épuration de Messimy Vallée du Garon : 151 en tMS de boues produites et 172,04 tMS de boues évacuées.
- Rappel des modalités de facturation :
 - La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	1 600.00 €	1 678.40 €

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	24,70 €	25,91 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,83 €/m ³	0,87 €/m ³
Autre :		___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	37,28 €	41,87 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,7178 €/m ³	0,8061 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³

La PFAC a été actualisée pour l'année 2024 à partir du taux d'inflation estimé par le projet de loi de finances pour 2024.

Exemple type pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	24,70	25,91	4,9%
Part proportionnelle	99,60	104,40	4,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	124,30	130,31	4,8%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	37,28	41,87	12,3%
Part proportionnelle	86,14	96,73	12,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	123,42	138,60	12,3%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0%
TVA	26,69	28,81	7,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	45,89	48,01	4,6%
Total	293,61	316,92	7,9%
Prix TTC au m³	2,45	2,64	7,8%

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Monsieur explique que cette facture type n'est plus adaptée à nos habitudes de consommation. Pour une famille moyenne nous serions plutôt autour de 100m³ voire 90m³.

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées	446 642,89	461 854,90	
Redevance eaux usées usage domestique (Montant CARE) ¹	371 780,00	572 190,00	
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement PFAC (permis)	90 950,00	60 400,00	
Prime de l'Agence de l'Eau	32 306,67	22 946,96	
Contribution au titre des eaux pluviales	74 712,00	88 627,00	
Recettes liées aux travaux	-		
Total autres recettes	197 968,67	171 973,96	
Total des recettes	644 611,56	633 828,86	- 0,98 %

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	457 680,00	553 060,00	
<i>Dont abonnements</i>	<i>123 880,00</i>	<i>210 910,00</i>	
Total recettes de facturation	457 680,00	553 060,00	
Part Eaux pluviales	61 990,00	60 370,00	
Produits accessoires	17 920,00	14 170,00	
Total autres recettes	79 910,00	74 540,00	
Total des recettes	537 590,00	627 600,00	1,17 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 1 209 640,00 € (786 490,00 au 31/12/2022). Cette évolution est à relativiser. Elle correspond à un décalage des recettes encaissées de l'année 2022 sur l'année 2023.

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux : L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

- L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 103 pour l'exercice 2023 (100 pour 2022).
- Concernant la conformité de la collecte des effluents, cette année contrairement à l'année 2022, la conformité est à 0 contre 100 en 2022.

Monsieur CHATAIN explique que ces non conformités arrivent au mauvais moment en raison de l'annonce de la réforme des redevances d'assainissement qui, à partir du 1^{er} janvier 2025 devraient être calculées pour partie sur la performance de nos installations.

Monsieur RAGEYS explique que nos installations ont été conformes tout au long de l'année. Or, le jour du bilan on a constaté un dépassement rédhibitoire suite à une forte pluie.

Mme BERGER demande s'il est possible de l'expliquer pour plaider notre cause.

Monsieur RAGEYS explique qu'un rapport synthétique a été émis pour expliquer le dysfonctionnement.

Il rappelle que la station de Pierre Bénite est non conforme depuis 2005 avec mise en demeure et que cela n'a pas eu d'incidences.

Monsieur CHATAIN explique qu'il ne faut pas s'alarmer dans la mesure où il s'agit d'un dysfonctionnement exceptionnel.

Pour finir, Monsieur le président fait état des travaux d'investissement votés par l'assemblée délibérante.

Je vous propose de vous présenter le RPQS relatif à l'ANC et de voter après.

5. Présentation du Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service 2023 – assainissement non collectif,

Pour rappel, le service est géré en régie directe sur le même territoire que pour l'ANC : Messimy, Rontalon, Soucieu-en-Jarrest, Thurins pour la seule compétence contrôle des installations. Je vous alerte que les chiffres qui vous sont présentés représentent une tendance. Nous menons actuellement une campagne de contrôles en masse. Au terme de cette campagne, soit en principe 2025, nous aurons une photographie réelle de l'état des dispositifs ANC sur notre territoire y compris sur la commune de Rontalon.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 1 963 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 12 745.

- **Tarifification du service ANC :**

Monsieur CHATAIN rappelle que l'encaissement de ces contrôles est réalisé en amont de l'intervention sur la facture d'eau.

Tarifs HT	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	200.00 €	209.80 €
Contrôle de conception des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées (sauf installations classées « points noirs »)	90.00 €	94.41 €
Contrôle de bon fonctionnement complémentaire ou contre-visite dans le cadre d'une vente ou d'une cession immobilière	200.00 €	209.80 €
Contrôle périodique de vérification du fonctionnement et de l'entretien d'une installation d'assainissement non collectif (176.22€ HT facturé sur une période de 6 ans)	28.00 €	29.37 €
Contrôle du branchement lors de mutation de bien immobilier	200.00 €	209.80 €
Diagnostic et contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif groupées (soit 29.37€ H.T. par an et 5.25 € H.T.) par immeuble supplémentaire	Base forfaitaire 168 € H.T. + 30 € H.T.	Base forfaitaire 176.22 € H.T. + 31.50 € H.T.
Montant des pénalités pour non-respect par l'utilisateur du SPANC De ses obligations issues des articles L. 1331-1 à L.131-7-1 du Code de la Santé Publique et de l'article L.1331-8 du même Code. Nota bene : conformément à la Loi, cette somme ne sera pas recouvrée si les obligations de raccordement sont satisfaites dans un délai de douze mois à compter de la date d'envoi de la notification de la pénalité.	672.00 €	704.93 €

➤ **Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif :**

Il est de 73,2% contre 81,4%. Il reste des points noirs dans des maisons de hameaux qui ne disposent pas de terrains. La solution consisterait à créer des dispositifs communs à ces maisons.

Monsieur CHATAIN demande s'il y a des questions. En l'absence de questions l'assemblée délibérante valide à l'unanimité le Rapport Public sur la Qualité des Services relatif à l'Assainissement Collectif 2023 et valide à l'unanimité le Rapport Public sur la Qualité des Services relatif à l'Assainissement Non Collectif 2023.

6. Finances : DM n°2021/01 EU et DM N°2024/01 EP :

Monsieur Servanin, vice-président aux finances du SIAHVG expose qu'il est nécessaire d'apporter certains ajustements au budget primitif « Eaux Usées » 2024 par une décision modificative.

Cet ajustement budgétaire est justifié par la réception de devis suite au lancement des consultations de certains travaux :

- Poste de refoulement de Fondrieu,
- Séparatif proche Eglise à Rontalon,
- Place de la Flette à Soucieu En Jarrest,
- Inscription de nouvelles dépenses de branchements en raison d'une hausse des demandes par rapport à l'année de référence 2023.

En outre, je vous propose d'ouvrir deux nouvelles opérations. En effet, suite à la constatation d'une pollution sur la commune de Soucieu en Jarrest, une inspection caméra a révélé une dégradation importante du réseau rue Antoine

Traive à Soucieu en Jarrest. A ce titre, il vous est proposé de réhabiliter le réseau dégradé par une opération de gainage. Ces travaux seront réalisés via l'accord cadre à bons de commande Gainage.

Par ailleurs, je vous propose de créer une nouvelle opération « Transfert de compétences ». Pour rappel, la loi NOTRe modifiée par la loi 3DS dispose qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, les intercommunalités se verront transférer d'office, la compétence assainissement. Afin de préparer au mieux ce transfert, et ne pas se retrouver au pied du mur en l'absence d'évolution législative en la matière, nous souhaitons avec le SIAHVY, mandater un cabinet d'études afin d'étudier les différents scénarii à soumettre aux deux comités SIAHVG-SIAHVY.

L'anticipation de ces enjeux de nature à la fois technique, financier et juridique devront permettre de dégager des modalités de transferts adaptées et cohérentes, en façonnant des compromis locaux en fonction de l'ambition portée par nos territoires qui sont liés.

INVESTISSEMENT BP EU		
DEPENSES		
Chapitre	BP	DM N°1
2222 - Place de la flette - Soucieu	74 400,00 €	
Compte 2031 : Frais d'études		- 6 000,00 €
Compte 2315 : Installation, matériel et outil		- 49 000,00 €
		- 55 000,00 €
Nouvelle proposition BP	19 400,00 €	
0112 - Branchements	38 589,73 €	
Compte 2315 : Installation, matériel et outil		20 000,00 €
		20 000,00 €
Nouvelle proposition BP	58 589,73 €	
2121 - Poste refoulement Fondrieu - Rontalon	66 000,00 €	
Compte 2315 : Installation, matériel et outil		3 000,00 €
		3 000,00 €
Nouvelle proposition BP	69 000,00 €	
2422 - Séparatif proche Eglise - Rontalon	22 000,00 €	
Compte 2315 : Installation, matériel et outil		1 000,00 €
		1 000,00 €
Nouvelle proposition BP	23 000,00 €	
2824 - Gainage Antoine Traive - Soucieu	0,00 €	
Compte 2315 : Installation, matériel et outil		25 000,00 €
		25 000,00 €
Nouvelle proposition BP	25 000,00 €	
2924 - Transfert de compétence 2026	0,00 €	
Compte 2031 : Frais d'études		6 000,00 €
		6 000,00 €
Nouvelle proposition BP	6 000,00 €	
Total DM n° 1 Investissement		0,00 €

Où l'exposé de Monsieur SERVANIN, à l'unanimité les élus adoptent la DM présentée.

Concernant la décision modificative n°2024/01, Monsieur SERVANIN explique qu'il s'agit essentiellement d'écritures comptables.

M. le vice-président expose aux membres du Comité Syndical que suite aux diverses consultations menées après le vote du budget, il s'avère nécessaire de réajuster les inscriptions budgétaires relatives aux travaux relatifs aux opérations suivantes :

- Chapitre 1823 - Contrôle Branchement route Yzeron,
- Chapitre 1921 - Création réseau Géry Thurins,
- Chapitre 2422 - Séparatif proche Eglise Rontalon.

Par ailleurs, il convient également eu égard au niveau de consommations des crédits relatifs aux branchements d'eaux pluviales sur le premier trimestre, en augmentation par rapport à l'année 2023, de provisionner une dépense supplémentaire qui viendra s'équilibrer par le même montant en recettes de fonctionnement. Afin d'équilibrer le budget en dépenses de fonctionnement de cette nouvelle dépense, une provision de 16 000 € est prévue au chapitre 61 – Services extérieurs au titre des réseaux, selon les modalités suivantes :

FONCTIONNEMENT EP					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	BP	DM N°1	Chapitre	BP	DM N°1
61 - Services Extérieurs	10 000,00 €		70 - Ventes de produits	10 000,00 €	
Compte 61523 - Réseaux		16 000,00 €	Compte 704 - Travaux		16 000,00 €
		16 000,00 €			16 000,00 €
Nouvelle proposition BP	26 000,00 €		Nouvelle proposition BP	26 000,00 €	
Total DM n° 1 Fonctionnement	16 000,00 €		Total DM n° 1 Fonctionnement	16 000,00 €	

INVESTISSEMENT EP		
DEPENSES		
Chapitre	BP	DM N°1
1823 - Contrôle brcht route Yzeron	62 000,00 €	
Compte 2031 : Frais d'études		-12 000,00 €
Compte 2315 : Installation, matériel et outil		-14 000,00 €
		-26 000,00 €
Nouvelle proposition BP	36 000,00 €	
0112 - Branchement	10 000,00 €	
Compte 2315 : Installation, matériel et outil		16 000,00 €
		16 000,00 €
Nouvelle proposition BP	26 000,00 €	
1921 - Création réseau Géry Thurins	35 815,48 €	
Compte 2031 : Frais d'études		3 500,00 €
Chapitre 2315 : Installation, matériel et outil		1 500,00 €
		5 000,00 €
Nouvelle proposition BP	40 815,48 €	
2422 - Séparatif proche Eglise - Rontalon	35 000,00 €	
Chapitre 2315 : Installation, matériel et outil		5 000,00 €
		5 000,00 €
Nouvelle proposition BP	40 000,00 €	
Total DM n° 1 Investissement	0,00 €	

Où l'exposé de Monsieur SERVANIN, à l'unanimité les élus adoptent la DM présentée.

Monsieur CHATAIN remercie Monsieur SERVANIN et les élus. L'ordre du jour relatif aux points donnant lieu à délibération étant clos, nous allons aborder les points ne donnant pas lieu à délibération.

1 Réflexion sur l'évolution du SIAHVG au 1^{er} janvier 2026 conséquence de la Loi NOTRe.

Monsieur CHATAIN demande si les élus ont pris acte du document qui leur a été fourni. En synthèse, il convient d'anticiper les conséquences de la Loi NOTRe qui dispose qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, les syndicats d'eaux devraient être absorbés par les structures intercommunales. Afin d'anticiper cette situation à venir, nous avons engagés, en groupement de commande avec le SIAHVY, une étude avec le cabinet KPMG afin de définir les différents scénarii d'organisation à venir en matière de réseaux d'assainissement.

Monsieur SERVANIN confirme qu'il est important de maintenir une organisation qui fonctionne.

Pour information, le Président de la COPAMO a également validé notre démarche. Il attend le résultat de notre étude.

De leur côté, ils vont également lancer une consultation sur le transfert de compétence éventuel.

Monsieur CHANTRE dit qu'il y aura donc deux études sur le même sujet.

Monsieur CHATAIN explique que ce ne sera pas vraiment la même étude car nous ne sommes pas tout à fait sur le même territoire. Nous sommes à cheval sur deux intercommunalités : la COPAMO et la CCVL.

2 Réflexion relative aux mesures de Reboisements inhérentes aux futurs travaux du bassin d'orage de la STEP de Messimy.

Monsieur CHATAIN explique que dans le cadre des futurs travaux de création d'un bassin d'orage sur la STEP de Messimy, il nous a été imposé par l'Etat des mesures de compensations environnementales à la suite de notre chantier, notamment la plantation de 400 arbres.

Dans le cadre d'un souci de mutualisation et de rarefaction des ressources, il a été décidé de travailler avec l'Atelier 21 de la commune de Messimy pour étudier la plantation des dits arbres.

3 Décisions prises dans le cadre de la Délégation de Monsieur le Président :

OBJET	Décision n°	intitulé	Date
2024			
1 commande publique	2024-03	Recherche des micro polluants – Campagnes RSDE amont 2023	01/02/2024
1 commande publique	2024-04	Suivi annuel agronomique des épandages des boues de la station d'épuration de Messimy, sur terres agricoles 2024-2025-2026	01/02/2024
7 finances locales	2024-05	Dégrèvement Factures assainissement	08/03/2024
7 finances locales	2024-06	Dégrèvement Factures assainissement	18/03/2024

7 finances locales	2024-07	Annulation mandat EP	22/03/2024
7 finances locales	2024-08	Dégrèvement Factures assainissement	22/03/2024
7 finances locales	2024-09	Dégrèvement Factures assainissement	28/03/2024
7 finances locales	2024-10	Dégrèvement Factures assainissement	24/05/2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h32.

Le secrétaire de séance,
Mme BERGER Marie Agnès,

Le Président du SIAHVG,
M. Bernard CHATAIN